



TERR'INFOS

Journal d'information de la commune de Terres de Bord

SOMMAIRE

Édito - Un an de pandémie

De la démocratie

En 2021

- Vitesse sur les routes départementales / Travaux de voiries

- Ça commence par nous

- Remplacement du préfabriqué de l'école / Restauration scolaire / Nouveau groupe scolaire

- Eglise / Cimetière

- Aide aux entreprises

Commissions ouvertes

Civisme

Fête du jeu

Élections

Expression de l'opposition

Visite du château de Montaure



UN AN DE PANDÉMIE

Un an déjà, un an sans aucune lisibilité où le maître mot aura été « on verra ». A l'heure où nous écrivons, la situation est extrêmement confuse avec une montée en flèche de l'épidémie, les enfants s'apprentent à suivre l'école en distanciel pour une semaine, et les vacances scolaires arrivent plus tôt que prévu. On verra...

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui impacte nos vies quotidiennes. Des restrictions administratives, l'application stricte des gestes barrières, l'interdiction de nous rassembler, font que nos vies en sont bouleversées. La convivialité et les rencontres qui vont de pair avec notre liberté d'aller et venir ont quasi disparu à cause de l'épidémie. Cette crise empêche toute vie collective et tout rassemblement festif dont nous avons tant besoin. Il est même quasi impossible de se projeter et de préparer une quelconque manifestation.

Dans notre quotidien les élus et les agents de la ville font tout leur possible pour rendre le service que l'on doit au public tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.

Vous le verrez dans ce bulletin, nous avançons sur nos projets même s'il est impossible de le faire en concertation comme nous l'avions prévu, covid oblige.

Malgré tout, la situation finira par s'améliorer, il nous faut donc préparer l'ouverture des commissions municipales puis la mise en place des groupes action projet citoyen. Vous trouverez donc un encart pour vous inscrire courant avril. Ainsi, dès que la situation sanitaire le permettra et que nous pourrons enfin nous réunir, nous serons prêts à vous associer.

En attendant, après avoir étudié de nombreuses possibilités, techniquement et financièrement, les conseils municipaux se feront en visio-conférence et seront retransmis en direct sur la chaîne Youtube de la commune.

En souhaitant l'efficacité de la vaccination à grande échelle, et peut-être enfin des traitements, nous espérons pouvoir nous retrouver très bientôt dans des conditions agréables et sereines.

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches et continuons ensemble à faire face à cette épidémie.

INFOS PRATIQUES

ASTREINTE

Nous rappelons le numéro d'astreinte à joindre en **cas de grande urgence** et en dehors des heures d'ouverture de la mairie :

06 13 63 04 69

Un élu vous répondra ou vous rappellera le plus vite possible. Si vous laissez un message à ce numéro, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées.

PERMANENCES LE SAMEDI MATIN

Depuis le 5 septembre 2020 la mairie de Terres de Bord est ouverte le **samedi matin de 10h00 à midi**. Ce sont des élus qui vous y accueillent chaque samedi sauf les samedis 1er et 8 mai.

DE LA DÉMOCRATIE

La gestion de l'eau au sein de notre agglomération est une **question cruciale**, et faisait l'objet d'un vote au conseil communautaire le 17 décembre dernier pour s'engager pour les 7 années à venir.

Le sujet aurait **mérité un débat public**. Malheureusement, la crise sanitaire et le court délai imposé ne nous permettait pas de le faire.

L'ensemble du conseil municipal dont les élus d'opposition a donc été invité en commission le 15 décembre pour débattre en amont du vote du conseil communautaire.

La proposition de l'Agglomération était de poursuivre une délégation de service public auprès d'une entreprise privée pour ce qui est du mode de gestion en eau potable.

Un passage de la gestion de l'eau

en régie totale (gestion publique), ne semblait pas gérable dans l'immédiat par l'agglomération. Néanmoins, pour que la commune soit favorable à la reconduction de la délégation de service public en l'état, il manquait dans le projet proposé des perspectives d'évolution future vers cette régie, et des garanties suffisantes en matière de protection de l'environnement. **La position* de la commune suite à cette commission communale était donc de s'abstenir lors du vote au conseil d'agglomération.**

Au cours du vote à l'agglomération, et suite aux discussions ayant eu lieu au sein du conseil communautaire, la représentante de la commune à l'agglomération n'a pas suivi l'avis de la commission communale et a voté pour la délégation de service public.

La majorité municipale considère que ce vote porte atteinte au respect du processus démocratique au sein de notre commune, contraire aux engagements pris en interne et auprès de la population.

Notre déléguée communautaire a pris conscience des répercussions de son vote sur la démocratie communale et en a tiré les conséquences.

En charge des dossiers concernant l'hébergement des loisirs au sein de l'agglomération et souhaitant conserver leur suivi, elle a donc démissionné de son poste de 1ère adjointe au maire de la commune de Terres de Bord.

Elle reste bien sûr membre de la majorité municipale, selon son souhait et le souhait des élus de la majorité, et reste en charge au sein de notre commune des questions de patrimoine.

* Résultat du vote lors de la commission : 2 contre la délégation de service public, 4 pour et 5 pour une abstention au conseil d'agglomération



VITESSE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Après une rencontre avec M. le Président du Département, l'antenne mobilité de Louviers a pris contact avec nous pour avancer sur le dossier de la vitesse dans les traversées de hameaux.

Début avril, des **comptages (vitesse, nombre de véhicules, tonnage) devaient être mis en place pour objectiver les besoins**. Malheureusement, le confinement a de nouveau retardé les opérations.

Une rencontre commune, département, agglomération, collectif D79 et, si les conditions le permettent, habitants sera mise en place, après les comptages, pour **analyser ces comptages et proposer de premiers aménagements routiers** qui devraient voir le jour en 2022.

Nous établirons ensuite un plan pluriannuel pour poursuivre les travaux hameau par hameau.

TRAVAUX DE VOIRIES

L'Agglomération Seine-Eure, en accord avec la commune, devrait reprendre encore trois rues de Terres de Bord en 2021 :

- La rue Anatole Huet (travaux déjà réalisés)
- La rue du Val Martin
- L'impasse de Blacquetuit
- La Sente de la Glacière

Ces voies sont très dégradées et nécessitent d'importants travaux.



ÇA COMMENCE PAR NOUS

Depuis le 2 janvier 2021, la commune s'est engagée dans un défi national proposé par le groupement citoyen « Ça commence par nous ». L'idée ? Réduire notre impact environnemental par la réalisation de

10 défis mensuels.

Aujourd'hui, 38 personnes y participent. Rejoignez-nous en envoyant un mail à claire.baglan@terresdebord.fr, vous recevrez chaque fin de mois la liste des défis du mois suivant !

REMPLACEMENT DU PRÉFABRIQUÉ DE L'ÉCOLE

En attendant la construction du nouveau groupe scolaire, il est nécessaire d'accueillir la classe qui se trouve dans le préfabriqué dans un nouveau bâtiment.

La location d'un nouveau préfabriqué reviendrait à plus de 150 000 € pour trois ans. Sur proposition d'un habitant, nous avons étudié une solution alternative : **la yourte !**

Pour un coût de 51 707 € TTC, la commune peut acquérir un bâtiment de 68 m², parfaitement adapté pour accueillir des élèves. Les exemples sont nombreux en France et les retours excellents. **Le bâtiment est isolé, chauffé ou climatisé** avec des pompes à chaleur réversibles, très lumineux et très **agréable à vivre**.

Ce **bâtiment est agréé** comme tout établissement recevant du public et **respecte toutes les normes de sécurité**.

Les toiles extérieures ont une durée de vie de 7 à 10 ans et peuvent être changées pour prolonger l'utilisation de la yourte.

Les enfants seront donc accueillis dans des conditions bien supérieures à la situation actuelle et le bâtiment pourra être réutilisé pour un autre usage après la construction de la nouvelle école.

Cette yourte, fournie par la société "la yourte française" basée en Vendée, est entièrement **fabriquée en France**. Du point de vue écologique, il n'y a pas ou peu de terrassement, pas ou peu de béton et la yourte est composée de bois massif à 90%.

Puisque la commune achète cette yourte et donc investit, des subventions sont possibles au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), pour un montant de 17 235 € et le Fonds de compensation de la T.V.A s'applique pour 8 482



€. Ces sommes viennent en déduction de l'achat.

La yourte devrait être **installée fin avril début mai** pour permettre un déménagement sans urgence et que tout soit prêt en septembre.

L'actuel préfabriqué sera conservé pour permettre le **regroupement de tous les enfants du centre de loisirs à Montaure dès la rentrée prochaine**.

DU CHANGEMENT DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE



A compter du lundi 26 avril 2021, au moment de la rentrée scolaire, les élèves de l'école de Montaure mangeront bio et local grâce au service commun de restauration proposé par la Régie des Deux Airelles et ce, sans aucune augmentation du coût de restauration pour les familles !

Dans la restauration collective, la loi Agriculture et Alimentation, dite loi EGALim, fixe d'ici le 1er janvier 2022, un objectif de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont un minimum de 20% de produits bio) et expérimente la proposition d'un plat végétarien par semaine. Votre municipalité va plus loin en proposant à ses enfants des recettes issues de produits locaux ! Intégrer «la régie des Deux Airelles» c'est **s'inscrire dans une vraie logique d'approvisionnements en bio et local**.

Terres de Bord rejoindra donc, après les vacances de Pâques, ce service commun aux côtés d'Heudebouville, de la Saussaye, de Vraiville, de Martot et d'Incarville. La commune bénéficiera d'un service clé en main et contribuera à la structuration et au soutien des producteurs normands véritablement engagés.

Le surcoût occasionné par cette opération ne sera pas répercuté aux familles. En effet, **les économies réalisées depuis le début du mandat « absorberont » les 18.000€ annuels** permettant de rejoindre ce grand projet !

Installée sur Ecoparc, à Heudebouville, l'équipe de la cuisine centrale composée de dix agents accueillera dès le 26 avril, Cédric, notre cuisinier, qui y voit une formidable opportunité professionnelle !

LOCAL ET BIO

Tout ou presque est fait maison dans cette cuisine ultramoderne, qui a ouvert ses portes en 2008. Ici, pas de produits industriels : priorité aux producteurs locaux (40% des produits proviennent d'un rayon de 30 kilomètres) et aux produits bio. De plus, tous les repas sont préparés à l'avance, stockés dans des chambres froides et acheminés le jour-même sur site où ils sont réchauffés.

PRIORITÉ À L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE ET À LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE

Établir des menus à la fois **équilibrés, variés et agréables**, c'est l'objectif principal de la Régie des Deux Airelles. Pour suivre un strict équilibre alimentaire, chaque repas est étudié avec attention par Maggy, responsable qualité et nutritionniste de la cuisine centrale, et composé d'un légume, un féculent, un fruit ou équivalent, une viande ou un poisson ou un œuf, un laitage...

Les repas sont évalués par les référents dans les écoles en fonction du ressenti des enfants. Des évaluations serviront de base de travail aux équipes des Deux Airelles pour préparer les menus du mois suivant. Plusieurs animations seront également proposées aux élèves afin de réduire le gaspillage alimentaire (tri, pesage, valorisation des déchets...)

LES MENUS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

A tout moment, les parents auront accès, sur le site terresdebord.fr, aux menus servis à leurs enfants sur une durée de quatre semaines. Mieux encore, **la composition de chaque plat est détaillée**, afin de permettre aux familles qui le souhaitent de savoir exactement ce qui est servi dans l'assiette de leurs enfants. Les producteurs sont également indiqués.

Ne dit-on pas que le bonheur commence dans l'assiette...

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE À TERRES DE BORD

Dès notre arrivée, nous avons rencontré les représentants de l'Agglomération Seine-Eure et notamment M. Leroy, Président et M. Dufour, Vice-Président chargé de la jeunesse pour que le projet soit inscrit au contrat de territoire de l'Agglomération. En concertation avec les communes avoisinantes, nous avons proposé que les actuels locaux de l'école soient repris par l'Agglomération et deviennent Centre Intercommunal de Loisirs ce qui a été accepté.

Dans ces conditions, il ne s'agit plus ni de rénover les locaux existants ni de reconstruire une école au même emplacement. L'étude menée par la précédente municipalité qui datait de 2018 est donc totalement obsolète tant par l'évolution du projet que par les normes techniques et thermiques qui ont changé depuis.

Un cabinet d'étude a donc été missionné pour reprendre le dossier et établir un projet en concertation avec les usagers et les élus. Pour un coût de 10 100 €, le cabinet Ciclop est chargé de l'étude de faisabilité :

- Diagnostic du site : urbanisme, topographie générale, recherche documentaire géologiques, hydrogéologiques, réseaux, contexte patrimonial et archéologique.

- Recensement des besoins et ambition des usagers.
- Etablissement du bilan des surfaces à aménager.
- Etude de scénarios d'aménagement.
- Réalisation des estimations des travaux et des enveloppes financières prévisionnelles toutes dépenses confondues.
- 1^{ère} réunion de présentation de l'étude de faisabilité.
- Mise à jour de l'étude en fonction des arbitrages.
- 2^{ème} réunion de présentation de l'étude de faisabilité en vue de sa validation.

Et de la rédaction du programme :

- Rédaction du descriptif détaillé du site et du bâtiment existant.
- Rédaction du programme fonctionnel et technique
- Elaboration des fiches espaces
- Mise à jour enveloppe financière et planning de l'opération.
- Réunion de présentation du programme.

Le nouveau groupe scolaire pourrait voir le jour sur la parcelle située derrière la salle des fêtes de Montaure. Le cabinet a procédé au recensement des besoins et des ambitions des usagers (parents, enseignants et élus) et devrait faire un premier retour le 12 avril.

EGLISE ET CIMETIÈRE, LES TRAVAUX PRÉVUS.

Depuis plus de 12 ans, les arbres de l'église de Montaure n'avaient pas été entretenus. C'est maintenant chose faite, les travaux de réparation de la toiture vont pouvoir commencer. : démoussage, traitement, débouchage et réparation des gouttières, reprise en tuiles normandes, réfection des solins. Le bâtiment devrait être hors d'eau et protégé en attendant des travaux plus importants.

L'élagage et les travaux de toiture représentent une dépense de 15 394,60 TTC. Ils sont subventionnés pour 80 % par le département, l'agglomération et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Le reste à charge pour la commune est de 4822,20 €.

Les murs latéraux du cimetière de Montaure vont être refaits par l'association CURSUS. Les travaux sont financés par l'agglomération pour 28 630,43 € et la commune 1930,50 €.

AVANT / APRÈS



IMPULSION VAGUE 2

La Région Normandie et la Communauté d'agglomération Seine-Eure reconduisent le dispositif Impulsion Résistance **en proposant une seconde vague d'aide** : des subventions aux entreprises de la restauration, de l'hôtellerie, des débits de boisson, des salles de sport, de l'évènementiel, des loisirs et du tourisme ayant perdu plus de 30% de leur chiffre d'affaires pendant les périodes de confinement. Le chiffre d'affaire de référence sera celui de

RÉSISTANCE

novembre 2020 par rapport à 2019. **Les entreprises ayant déjà bénéficié de la première aide peuvent solliciter ce nouveau dispositif.** Et les entreprises créées sur l'année 2020 peuvent également y prétendre. (Seront pris en compte les établissements, par numéro SIRET et non SIREN, et quelle que soit leur date de création).

Vos conseillères municipales (Marianne Jacques et Noémie Rieucan) en délégation de l'artisanat et du commerce local sont disponibles pour répondre à vos questions.

Même si vous ne pouvez pas bénéficier d'une telle opportunité n'hésitez pas à faire connaissance avec vos élèves.

Si vous souhaitez plus d'informations, ou simplement entrer en contact, voici leur adresse mail :

noemie.riecan@terresdebord.fr ou marianne.jacques@terresdebord.fr



RAPPEL CIVISME : TRAVAUX DE PRINTEMPS

Avec l'arrivée du printemps, profitons au mieux de nos extérieurs et pour cela, quelques règles simples de civisme à se remémorer :

LES NUISANCES SONORES

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tel que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Les **jours ouvrables** de **8h30 à 19h30**
- Les **samedis** de **9h à 12h** et de **15h00 à 19h**
- Les **dimanches** et **jours fériés** de **10h à 12h**

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

Le brûlage à l'air libre de toute sorte de déchets est strictement interdit en tout lieu et toute période (arrêté préfectoral).

Les papiers, plastiques, végétaux, herbes, résidus de taille etc. doivent être déposés en déchetterie.

Sinon, pour vos déchets de jardin, pensez également au compostage individuel. Si vous ne possédez pas de composteur, l'Agglo Seine-Eure aide les habitants souhaitant composter, en participant financièrement à hauteur de 80% du prix d'achat d'un composteur, dans la limite de 70€ par foyer, sur présentation de facture. Vous pouvez réaliser votre demande de subvention directement sur le site www.agglo-seine-eure.fr.



LES BRUITS INUTILES OU AGRESSIFS

de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement (claquements de porte, cris, conversations à voix forte) ou par l'intermédiaire d'objets bruyants (TV, chaîne hi-fi, équipement de ventilation ou climatisation) ou d'animaux qu'ils possèdent, s'ils durent longtemps ou s'ils sont trop forts ou se répètent fréquemment constituent une infraction et sont passibles d'une contravention de 3ème classe et de la confiscation du bien qui a servi à commettre l'infraction.

L'OBLIGATION D'ÉLAGAGE

Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.



Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront tenus pour responsables.

Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

Les associations de protection de l'environnement recommandent de ne pas tailler les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet, notamment pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification.

FÊTE DU JEU LE 12 JUIN À TERRES DE BORD



L'Agglomération Seine-Eure nous a sollicités pour organiser la Fête du Jeu à Terres de bord en 2021. La date retenue est le samedi 12 juin, sous

réserve d'autorisation préfectorale.

Nous avons bien évidemment accepté cette proposition qui pourrait apporter un peu de joie et d'insouciance dans cette période troublée et morose. Il est probable que le déroulement soit très encadré et beaucoup plus rigoureux avec les règles sanitaires mais cet évènement marquerait le retour des manifestations sur notre territoire, espérons-le.

L'Espace d'une journée, près de l'école de Montaure, la commune prendra des allures de parc d'attractions pour le plus grand

plaisir des petits et des grands. Organisée par la direction enfance-jeunesse de l'Agglo Seine-Eure, cette fête du jeu s'annonce toujours aussi festive !

Cette manifestation ouverte à tous et gratuite est l'occasion de se retrouver pour partager de bons moments en famille ou entre amis autour de multiples attractions. Les animateurs et animatrices des structures de loisirs accueillent les familles en proposant de nombreuses activités : défis sportifs, maquillage, jeux...

ÉLECTION DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE LES 13 ET 20 JUIN, INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES !



Bien que le maintien des élections reste incertain, ce qui est sûr, c'est que **l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour participer à un vote**. Vous devez vous inscrire au plus tard le **6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin soit jusqu'au 23 avril** sauf dans certains cas (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...), où l'inscription n'est possible que jusqu'au 10e jour précédant le 1er tour de scrutin.

Pour rappel, les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse avant cette date, via le site service public¹ ou directement auprès de l'accueil de la mairie, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

La réforme de 2019 a mis définitivement fin aux doubles inscriptions sur les listes électorales :

- pour les expatriés qui jusqu'alors bénéficiaient d'une double inscription sur la liste électorale du consulat du pays de résidence et sur la liste électorale de leur commune de provenance en France.

- pour les électeurs qui suite à des déménagements successifs auraient été maintenus par erreur sur des listes électorales de communes différentes.

Aussi, si vous avez été expatrié (même si cette époque est lointaine) ou si vous n'avez pas reçu de carte électorale, il vous est fortement conseillé de vérifier si votre inscription sur la liste électorale de votre commune est toujours valide.

Vous pouvez :

- vous rendre sur le site service-public.fr à la rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » ou directement sur ce lien ² (attention, le service nécessite une saisie exacte de votre état civil tel qu'il figure sur votre acte de naissance. En cas de doute, il peut être intéressant de vérifier directement au centre administratif avant de demander votre inscription).

- vous adresser à l'accueil de la mairie pour vérification.

En cas d'**absence sur la liste électorale** de votre commune, il convient de formuler une **demande d'inscription**.

Elle s'effectue via le service en ligne « **Demande d'inscription sur les listes électorales** » disponible sur le site **www.service-public.fr** ou en vous adressant **directement à l'accueil de la mairie**.

1 - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>

2 - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

L'OPPOSITION S'EXPRIME

L'opposition ne nous a communiqué aucun texte pour ce bulletin.

VISITE DU PARC DU CHÂTEAU DE MONTAURE

Depuis le samedi 27 mars 2021, le propriétaire du château de Montaure, M. Philippot, **vous propose de venir vous promener dans le parc du château tous les vendredis et samedis de 14h00 à 17h00** pendant toute la durée du confinement.

Les visites sont libres, merci de respecter ce lieu magnifique. L'accès au chien, même tenu en laisse, n'est pas autorisé.



Merci à M. Philippot pour ce geste de solidarité dans cette période difficile.